



---

**Organe subsidiaire de mise en œuvre**

**Soixante et unième session**

Bakou, 11-16 novembre 2024

Point 4 d) de l'ordre du jour provisoire

**Notification par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention**

**Rapport du Groupe consultatif d'experts**

**Ateliers régionaux de formation pratique du Groupe  
consultatif d'experts\***

**Rapport du secrétariat**

*Résumé*

Dans le cadre de son plan de travail pour 2024, le Groupe consultatif d'experts a axé ses ateliers régionaux annuels de formation pratique sur l'établissement des rapports biennaux au titre de la transparence. L'un des principaux objectifs de ces ateliers était de renforcer la capacité technique des experts des pays en développement parties à établir leur premier rapport biennal au titre de la transparence afin de faciliter la soumission de ces rapports avant la date limite du 31 décembre 2024. Des webinaires régionaux de préparation aux ateliers ont été organisés au préalable afin de fournir des informations techniques préliminaires et de poser les jalons des ateliers qui auraient lieu en présentiel. Le présent rapport fournit des informations détaillées sur la formation dispensée, présente une vue d'ensemble des webinaires et des ateliers, et donne un aperçu des observations formulées par les participants.

---

\* Le présent document a été soumis aux services de conférence après la date prévue, pour tenir compte des résultats de la douzième réunion du Groupe consultatif d'experts.



## **Abréviations et acronymes**

CDN	Contribution déterminée au niveau national
CMA	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris
COP	Conférence des Parties
GCE	Groupe consultatif d'experts
GES	Gaz à effet de serre
SBI	Organe subsidiaire de mise en œuvre

## I. Introduction

### A. Mandat

1. À sa onzième réunion, le Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (GCE) a décidé d'axer son appui et ses conseils techniques aux pays en développement parties en 2024 sur l'élaboration et la soumission en temps voulu de leur premier rapport biennal au titre de la transparence. À cette fin, il a décidé, dans le cadre de son plan de travail pour 2024<sup>1</sup>, de consacrer ses ateliers régionaux annuels de formation pratique à l'établissement des rapports biennaux au titre de la transparence, l'objectif étant de faciliter l'utilisation des outils de communication des données demandées au titre du cadre de transparence renforcé et de promouvoir les échanges de connaissances entre pairs concernant les informations à communiquer dans les rapports biennaux au titre de la transparence, ainsi que l'examen par les pairs des projets de texte.

2. À sa dix-neuvième session, la Conférence des Parties (COP) a demandé au GCE de présenter chaque année un rapport intérimaire sur ses activités à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) pour que celui-ci l'examine aux sessions qui se tiendraient parallèlement à ses propres sessions<sup>2</sup>.

### B. Contexte

3. Le cadre de transparence renforcé s'appuie sur les dispositifs de mesure, notification et vérification prévus dans la Convention et les améliore. Depuis l'adoption des modalités, procédures et lignes directrices concernant le cadre de transparence des mesures et de l'appui<sup>3</sup>, à la première session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA), et des tableaux communs, modèles de tableaux communs et plans généraux des rapports correspondants<sup>4</sup>, à la troisième session de la CMA, les conditions sont réunies pour une application complète du cadre de transparence renforcé.

4. En raison des exigences accrues concernant les informations à communiquer au titre de l'Accord de Paris, les Parties sont tenues de modifier radicalement leur approche du respect de leurs obligations et de mettre l'accent sur des pratiques favorisant la durabilité et l'exhaustivité en la matière.

5. Alors que les communications nationales continueront d'être publiées, pour les pays en développement parties à la Convention qui sont également parties à l'Accord de Paris, les rapports biennaux actualisés ainsi que le processus de consultation et d'analyse au niveau international mené au titre de la Convention seront remplacés par les rapports biennaux au titre de la transparence, l'examen technique par des experts et les processus d'examen multilatéral, axés sur la facilitation, des progrès accomplis. Les derniers rapports biennaux actualisés devront être soumis au plus tard le 31 décembre 2024, qui est aussi la date limite de soumission par les Parties de leur premier rapport biennal au titre de la transparence et de leur rapport national d'inventaire, s'ils sont soumis dans un rapport distinct<sup>5</sup>. Les pays les moins avancés parties et les petits États insulaires en développement peuvent soumettre les informations demandées à l'article 13 (par. 7 à 10) de l'Accord de Paris selon leur bon vouloir<sup>6</sup>.

6. Compte tenu de la diversité des situations nationales des Parties, le cadre de transparence renforcé et les modalités, procédures et lignes directrices qui y sont associées offrent une certaine souplesse aux pays en développement parties qui en ont besoin au vu de

<sup>1</sup> Disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/documents/637079>.

<sup>2</sup> Décision 19/CP.19, par. 7.

<sup>3</sup> Décision 18/CMA.1, annexe.

<sup>4</sup> Décision 5/CMA.3, annexes I à V.

<sup>5</sup> En application des décisions 1/CP.24, par. 38, et 18/CMA.1, par. 3, respectivement.

<sup>6</sup> En application de la décision 18/CMA.1, par. 4.

leurs capacités, et leur donnent la possibilité de renforcer et d'améliorer progressivement leurs capacités.

7. La précision, la portée et la fréquence de notification accrues des informations à communiquer aux fins du cadre de transparence renforcé, prévues dans les modalités, procédures et lignes directrices et les prescriptions relatives aux rapports biennaux au titre de la transparence qu'elles contiennent, nécessitent une meilleure préparation et une capacité technique renforcée. Il est donc essentiel de mener des activités de renforcement des capacités afin d'améliorer la compréhension du cadre de transparence renforcé et des modalités, procédures et lignes directrices, et de faire en sorte que les pays en développement parties préparent leur premier rapport biennal au titre de la transparence de manière efficace. Ce constat ressort des informations fournies au GCE par les pays en développement parties dans le cadre de ses enquêtes biennales et des ateliers de formation antérieurs. La nécessité de renforcer les capacités techniques liées à l'établissement des rapports biennaux au titre de la transparence a été systématiquement soulignée dans ce cadre. Ce besoin a été renforcé suite à la demande, formulée par le SBI à sa cinquante-neuvième session, visant à ce que le GCE mette l'accent en 2024 sur l'appui et les conseils techniques aux pays en développement parties relatifs à la mise en place du cadre de transparence renforcé, notamment en matière d'établissement et de soumission des rapports biennaux au titre de la transparence et d'utilisation des outils de notification électronique<sup>7</sup>.

### **C. Objet du présent rapport**

8. Le présent rapport, établi au titre de la communication annuelle, par le GCE, d'informations sur l'avancement de ses travaux<sup>8</sup>, résume le déroulement des ateliers régionaux de formation pratique et des webinaires de préparation organisés en 2024, ainsi que les observations formulées par les participants à ce sujet.

### **D. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre**

9. Le SBI est invité à examiner le présent rapport et à donner des orientations au GCE selon qu'il conviendra.

## **II. Déroulement des travaux**

### **A. Informations plus détaillées concernant les ateliers**

10. Compte tenu des ressources financières disponibles, le GCE a pu organiser, en 2024, deux ateliers régionaux de formation pratique consacrés à l'établissement des rapports biennaux au titre de la transparence, chacun étant précédé d'un webinaire de préparation organisé une semaine auparavant.

11. Ces ateliers étaient destinés aux experts nationaux et aux praticiens qui prennent part aux processus relatifs à la transparence et qui contribuent à l'établissement des communications nationales, des rapports biennaux actualisés et des rapports biennaux au titre de la transparence. Dans sa lettre invitant les centres de liaison nationaux à désigner les experts nationaux qui participeraient à la formation, le GCE a une nouvelle fois encouragé fortement la participation de femmes.

12. Au total, 76 participants (37 % de femmes et 63 % d'hommes) provenant de 56 pays en développement parties ont assisté à ces ateliers. On trouvera dans le tableau ci-dessous des informations plus détaillées sur chaque atelier.

---

<sup>7</sup> FCCC/SBI/2023/21, par. 28.

<sup>8</sup> Voir le document FCCC/SBI/2024/18, qui contient le rapport intérimaire du GCE.

### Ateliers régionaux de formation pratique du Groupe consultatif d'experts en 2024

<i>Dates</i>	<i>Lieu</i>	<i>Région</i>	<i>Langues</i>	<i>Nombre de pays représentés</i>	<i>Nombre de participants (femmes/hommes)</i>	<i>Nombre de personnes-ressources du GCE</i>
8-10 mai	Victoria Falls, Zimbabwe	Afrique	Anglais et français	37	46 (11/35)	4
22-24 août	Panama	Amérique latine et Caraïbes	Anglais et espagnol	19	30 (17/13)	4

## B. Objectifs

13. L'objectif principal des ateliers régionaux de formation pratique était de renforcer la capacité technique des experts des pays en développement parties à établir leur premier rapport biennal au titre de la transparence afin de faciliter la soumission de ces rapports avant la date limite du 31 décembre 2024.

14. Le but était que les participants obtiennent les résultats et maîtrisent les éléments ci-après :

a) Les connaissances et les compétences nécessaires pour appliquer les modalités, procédures et lignes directrice lors de l'établissement des rapports biennaux au titre de la transparence, notamment des tableaux communs et des modèles de tableaux communs ;

b) Une expérience interactive de l'établissement des rapports biennaux au titre de la transparence et des exercices pratiques de rédaction de sections types du rapport et d'application des dispositions relatives à la flexibilité ;

c) Une introduction aux outils disponibles et aux processus d'appui pouvant être mis à profit, notamment les outils de communication des données demandées au titre du cadre de transparence renforcé, le programme de formation des experts techniques du rapport biennal au titre de la transparence, et un espace destiné aux échanges entre pairs de données d'expérience et de meilleures pratiques concernant l'établissement de ce rapport.

## C. Structure

15. La formation était conçue de manière à assurer des conditions d'apprentissage immersives et dynamiques. Les personnes-ressources du GCE présentes ont joué un rôle essentiel consistant à modérer les débats, animer les exercices en groupe et répondre aux questions et aux observations. Des services d'interprétation étaient fournis et les supports de formation techniques et les exposés avaient été mis à la disposition des participants avant les webinaires et les ateliers.

16. La formation, d'une durée de trois semaines, comportait trois étapes : préparation, atelier et suivi<sup>9</sup>.

### 1. Phase de préparation

17. Des webinaires régionaux de préparation ont été organisés une semaine avant chaque atelier. Ils étaient animés par des personnes-ressources du CGE qui présentaient des exposés, fournissaient des informations aux participants, modéraient les séances de questions-réponses et répondaient aux questions et aux observations.

<sup>9</sup> Le programme des ateliers est disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/process/bodies/constituted-bodies/consultative-group-of-experts/calendar-of-meetings/archive-of-meetings>.

18. Les webinaires ont donné aux participants une vue d'ensemble du cadre de transparence renforcé et des modalités, procédures et lignes directrices qui y sont associées, y compris des dispositions relatives à la flexibilité, dans le cadre de l'établissement des rapports biennaux au titre de la transparence, et leur ont permis de se familiariser avec les informations techniques de base. Ils ont également permis de présenter les objectifs et le programme de chacun des ateliers régionaux. Par ailleurs, ils ont été l'occasion de présenter aux participants les attentes concernant l'atelier à venir, s'agissant notamment des données et des informations à rassembler au préalable, dans le but de faciliter leur apprentissage.

19. Les webinaires ont été enregistrés en vue d'une consultation ultérieure<sup>10</sup>. Ils ont également été l'occasion de recueillir les observations des participants, notamment sur leurs attentes concernant l'atelier et les travaux du GCE. Des enquêtes préalables aux ateliers ont été réalisées afin de recueillir des informations sur le profil des participants, et l'appui fourni aux fins des ateliers a été adapté en fonction des questions techniques particulières posées par les participants.

## **2. Atelier**

20. Chaque atelier s'est déroulé sur une période de trois jours. Les différentes sections du rapport biennal au titre de la transparence ont été présentées aux participants et les principales dispositions des modalités, procédures et lignes directrices leur ont été rappelées. Les séances interactives visaient à favoriser un apprentissage pratique et les échanges d'idées en encourageant le partage entre pairs des enseignements acquis et des meilleures pratiques, notamment au moyen de présentations d'études de cas et de séances de débat.

21. L'une des caractéristiques de ces ateliers est qu'ils comprenaient des exercices pratiques visant à faciliter l'application concrète des modalités, procédures et lignes directrices, l'accent étant mis sur la rédaction de diverses sections du rapport biennal au titre de la transparence et sur l'établissement des modèles de tableaux communs. Ces exercices ont permis aux participants de mettre en pratique leurs connaissances, de contribuer aux débats et de demander des précisions ou des conseils en cas de besoin.

## **3. Suivi**

22. Après les ateliers, les participants ont été incités à poursuivre le dialogue avec leurs pairs, avec les personnes-ressources du GCE et avec le secrétariat, soit pour obtenir des réponses sur des questions techniques, soit pour partager leur expérience, les enseignements qu'ils en avaient tirés ou les ressources techniques qui pourraient être utiles à leurs pairs. Un groupe WhatsApp composé de participants à l'atelier, de personnes-ressources du GCE et de représentants du secrétariat a été créé afin de faciliter la poursuite du dialogue, de promouvoir la collaboration et l'appui, et de pouvoir apporter des réponses rapides.

23. En outre, une enquête en ligne a été diffusée auprès des participants afin de recueillir leurs observations sur la formation, notamment sur la méthode et le contenu de celle-ci, de leur demander si la formation avait répondu à leurs attentes et de déterminer si les objectifs de la formation avaient été atteints.

# **III. Présentation succincte des webinaires et des ateliers**

## **A. Webinaires de préparation**

### **1. Présentation générale**

24. Un exposé sur la structure et les principes fondamentaux du cadre de transparence renforcé a été présenté en vue de poser les jalons des ateliers à venir. Il portait notamment sur la manière dont le cadre de transparence s'appuyait sur les dispositifs de mesure, de notification et de vérification prévus dans la Convention et les améliorerait, et sur l'importance

---

<sup>10</sup> Les enregistrements des webinaires sont disponibles à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/constituted-bodies/consultative-group-of-experts-cge/cge-webinar-series>.

des dispositifs relatifs à la transparence au niveau national. Cet exposé traitait également des principales dispositions des modalités, procédures et lignes directrices, notamment en ce qui concernait l'établissement des rapports, l'examen technique par des experts et l'examen multilatéral, axé sur la facilitation, des progrès accomplis, et se terminait par des indications importantes concernant la marche à suivre lors de l'établissement des rapports biennaux au titre de la transparence.

25. Au cours de la séance de débat, les participants ont indiqué que cet exposé était utile car il apportait des éclaircissements indispensables permettant d'avoir une meilleure compréhension du cadre de transparence renforcé et des modalités, procédures et lignes directrices, notamment en ce qui concernait les prescriptions relatives à l'établissement de rapports et les processus s'y rapportant.

## 2. Perspectives en matière de transparence

26. Les participants ont pris connaissance du calendrier prévu pour la mise en place du cadre de transparence renforcé, ainsi que des principaux résultats de la vingt-huitième session de la COP et de la cinquième session de la CMA et des réalisations importantes telles que l'élaboration et la mise à disposition officielle des outils de communication des données demandées au titre du cadre de transparence renforcé et la mise en place d'un programme de formation destiné aux experts techniques du rapport biennal au titre de la transparence. Ils ont été informés des délibérations et des principaux éléments à retenir des réunions ci-après concernant le cadre de transparence renforcé<sup>11</sup> : les ateliers régionaux en ligne<sup>12</sup> et l'atelier en présentiel<sup>13</sup> consacrés à l'appui offert aux pays en développement parties aux fins de l'établissement de rapports au titre du cadre de transparence renforcé, et le dialogue de facilitation organisé en marge d'une session<sup>14</sup>, qui avaient permis aux Parties de partager leurs données d'expérience en matière de collecte, d'analyse et de gestion des données.

27. Au cours de la séance de débat, les participants ont indiqué qu'ils avaient apprécié l'exposé concernant cette question car il donnait une vue d'ensemble claire des grandes étapes à venir et de l'appui proposé, et leur permettait d'avoir une meilleure compréhension du calendrier prévu pour la mise en place du cadre de transparence renforcé et des attentes relatives à l'établissement de rapports à ce titre, en leur fournissant des informations pratiques sur les outils et les ressources permettant aux Parties d'établir leurs rapports, afin de les aider à s'acquitter de leurs obligations en la matière.

## 3. Séance d'information sur l'atelier régional de formation pratique

28. Les participants ont pris connaissance des objectifs et du programme de l'atelier régional à venir et ont reçu des informations portant notamment sur les documents préparatoires, les décisions pertinentes, les exposés et les exercices pratiques, afin de s'assurer qu'ils étaient bien préparés pour l'atelier. Ils ont été informés des attentes relatives à l'atelier et ont été encouragés à se familiariser avec la contribution déterminée au niveau national (CDN) de leur pays, les rapports nationaux (tels que les rapports biennaux actualisés et les communications nationales), les informations et les données relatives au suivi des progrès réalisés concernant la CDN de leur pays, ainsi que d'autres documents relatifs à l'établissement des rapports biennaux au titre de la transparence, afin de pouvoir participer de manière efficace aux exercices pratiques pendant l'atelier.

<sup>11</sup> Conformément à la décision 18/CMA.5, par. 14 et 15.

<sup>12</sup> Voir [https://unfccc.int/ETF\\_online\\_workshops\\_2024](https://unfccc.int/ETF_online_workshops_2024).

<sup>13</sup> Voir <https://unfccc.int/event/in-person-workshop-on-support-available-to-developing-country-parties-for-preparing-their-biennial>.

<sup>14</sup> Voir <https://unfccc.int/event/in-session-facilitative-dialogue-on-sharing-of-experience-in-gathering-analyzing-and-managing-data>.

## **B. Ateliers régionaux de formation pratique**

### **1. Introduction**

29. Un aperçu des objectifs de l'atelier et du profil des participants a été fourni. Le programme de cet atelier de trois jours a été présenté, l'accent étant mis sur des aspects tels que l'utilisation des outils de communication des données demandées au titre du cadre de transparence renforcé, la rédaction de sections importantes du rapport biennal au titre de la transparence et les exercices pratiques prévus visant à donner aux participants une meilleure compréhension des questions liées à l'établissement des rapports biennaux au titre de la transparence et à les préparer aux processus s'y rapportant.

### **2. Perspectives en matière de transparence**

30. Les participants ont pris connaissance d'informations générales sur le cadre de transparence renforcé, du calendrier prévu pour sa mise en place, ainsi que des principaux résultats de la vingt-huitième session de la COP et de la cinquième session de la CMA en matière de transparence.

31. Les débats ont ensuite porté sur l'état d'avancement des négociations relatives aux questions de transparence et le calendrier prévu pour la mise en place du cadre de transparence renforcé, et les participants ont rappelé qu'il était important de renforcer les capacités techniques nationales nécessaires à la mise en place de ce cadre, tout en limitant la dépendance aux services fournis par des consultants externes. Ils ont souligné que l'examen technique par des experts permettait d'améliorer la qualité des rapports biennaux au titre de la transparence soumis et favorisait le processus d'amélioration continue. L'utilité de l'examen technique par des experts a été largement reconnue, car les observations formulées dans le cadre de ce processus constituaient des informations essentielles permettant d'améliorer les rapports nationaux relatifs à la transparence et facilitant l'allocation de ressources nationales dans les domaines où des améliorations étaient nécessaires. Les participants ont constaté que la participation active des experts nationaux au processus d'examen permettait de recenser les principales lacunes et les principaux besoins, ainsi que les domaines dans lesquels des améliorations pouvaient être apportées.

32. Les participants ont fait état des difficultés liées à la nécessité de transposer les informations techniques figurant dans les rapports biennaux au titre de la transparence pour les transmettre aux décideurs, et ont souligné que les experts techniques devaient communiquer de manière claire avec les responsables politiques. Ils ont évoqué les préoccupations liées aux délais et ont fait part des enseignements acquis et des stratégies visant à coordonner les processus au niveau interne, à obtenir l'approbation des pouvoirs publics et à améliorer la communication entre les parties prenantes. Malgré les difficultés rencontrées, un large consensus s'est dégagé sur le fait qu'il était essentiel de collaborer avec diverses parties prenantes et de les associer à l'amélioration continue des systèmes nationaux de notification et au renforcement des capacités techniques à long terme nécessaires à la mise en place du cadre de transparence renforcé.

### **3. Comité chargé de la mise en œuvre et du respect des dispositions de l'Accord de Paris**

33. Un des Coprésidents du Comité chargé de la mise en œuvre et du respect des dispositions de l'Accord de Paris a fait un exposé sur cet organe. Composé de 12 membres experts, le Comité fonctionnait dans un esprit visant à faciliter l'application de l'Accord de Paris et à garantir le respect du principe de responsabilité par les Parties, et ce, de manière non punitive et transparente. Les participants ont pris connaissance de la structure et des fonctions du Comité, ainsi que de son approche non punitive de la facilitation du respect des dispositions de l'Accord de Paris.

34. Au cours des débats qui ont suivi, les participants ont posé des questions et demandé des précisions sur le processus en quatre étapes que le Comité appliquait pour garantir le respect des dispositions, en particulier sur la dernière étape consistant à émettre une déclaration officielle de non-respect, qui n'avait pas encore été mise en application, ainsi que sur les délais de soumission du rapport biennal au titre de la transparence et de la CDN. Un consensus s'est dégagé sur le fait que la mise en place du cadre de transparence renforcé

se ferait dans un esprit d'apprentissage au bénéfice de toutes les Parties, et que des améliorations seraient apportées au fil du temps. Les participants ont souligné qu'il était important que les Parties communiquent des informations exactes correspondant à la situation nationale, et le Comité a réaffirmé sa volonté de jouer un rôle facilitateur et constructif pour appuyer le renforcement des actions menées au niveau national en matière de transparence.

#### **4. Rapports biennaux au titre de la transparence**

35. Un participant a présenté brièvement les principales dispositions des modalités, procédures et lignes directrices concernant les rapports biennaux au titre de la transparence, notamment les dispositions générales et les dispositions relatives à la flexibilité en ce qui concernait les prescriptions en matière d'établissement de rapports, en précisant quelles étaient leurs conséquences d'un point de vue pratique. Il a souligné qu'il était nécessaire de continuer à améliorer les rapports et a encouragé les Parties à s'appuyer sur les systèmes de suivi, de notification et de vérification existants et à mettre l'accent sur le renforcement des dispositions institutionnelles afin d'améliorer progressivement leurs rapports biennaux au titre de la transparence. Les principaux enseignements ont porté sur l'importance de disposer, dès le début du processus d'élaboration, des meilleures données et informations disponibles, d'associer les parties prenantes et d'utiliser le rapport biennal au titre de la transparence pour rendre compte de l'état d'avancement de la CDN ainsi que des ressources financières et techniques nécessaires et des besoins en matière de renforcement des capacités.

36. Les débats ont porté sur l'application des dispositions relatives à la flexibilité et sur l'importance des principes de transparence, d'exactitude, d'exhaustivité, de comparabilité et de cohérence dans le cadre de l'établissement des rapports. Les participants ont constaté que le processus d'examen permettait de recenser les domaines où des améliorations étaient nécessaires et que la participation à la mise en place du cadre de transparence renforcé constituait une bonne occasion d'apprendre des choses utiles à cet égard.

#### **5. Exercice en groupe : état d'avancement de l'établissement des rapports biennaux au titre de la transparence**

37. Des questions d'orientation ont été examinées au sein des groupes au cours de cet exercice et les observations formulées par les groupes ont permis de constater que les Parties se trouvaient à différents stades de l'élaboration de leur rapport biennal au titre de la transparence, allant de la collecte initiale des données à l'achèvement des travaux, certains rapports étant déjà en attente d'approbation des pouvoirs publics. Les services chargés des questions relatives au climat et à l'environnement étaient souvent responsables de la coordination et travaillaient en collaboration avec les ministères de tutelle pour recueillir et gérer les données et les informations.

38. Les principales difficultés étaient liées notamment aux contraintes en matière de capacités techniques, à l'existence de politiques ou d'objectifs concurrents et à la nécessité d'obtenir des ressources pour l'établissement des rapports. Les participants ont fait observer que les projets en cours portant sur la transparence, notamment dans le cadre de l'Initiative pour la transparence de l'action climatique et de l'Initiative de renforcement des capacités pour la transparence, avaient un rôle essentiel à jouer dans le renforcement des capacités techniques, notamment en ce qui concernait l'établissement des rapports biennaux au titre de la transparence. Ils ont souligné qu'il était nécessaire de renforcer les capacités techniques des entités de coordination et des parties prenantes afin d'améliorer la qualité et la disponibilité des données et de les fournir dans les délais impartis. Les participants ont manifesté leur ferme volonté de respecter les délais de soumission des rapports biennaux au titre de la transparence. À la fin de la séance, ils ont invité le GCE à continuer d'apporter son appui aux pays en développement parties en matière de renforcement des capacités.

#### **6. Exposés des pays : suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre et la réalisation des contributions déterminées au niveau national**

39. Certains pays des régions où se sont tenus les ateliers (Brésil, Gabon, Panama, Uruguay et Zimbabwe) ont fait des exposés dans lesquels ils ont présenté les diverses stratégies appliquées pour assurer le contrôle et le suivi de la mise en œuvre des CDN,

notamment pour sélectionner des indicateurs quantitatifs et qualitatifs adaptés à la situation nationale, ainsi que des méthodes permettant d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre des CDN et d'appliquer les dispositions relatives à la gestion des données.

40. Les débats qui ont suivi ont permis aux participants d'examiner les difficultés liées au suivi des progrès accomplis, telles que la mise en correspondance des données sectorielles avec les objectifs généraux au niveau national, ainsi que le choix et le suivi des indicateurs de progrès. Les participants ont souligné qu'il était nécessaire de disposer d'indicateurs concrets et mesurables permettant de rendre compte avec précision des progrès accomplis, en particulier pour ce qui concernait les mesures d'adaptation et d'atténuation. Des préoccupations ont été exprimées quant à la difficulté de traduire des objectifs qualitatifs en résultats mesurables et d'élaborer des indicateurs axés sur les effets. Les participants ont souligné qu'il était nécessaire d'organiser une formation supplémentaire sur l'utilisation des outils de communication des données demandées au titre du cadre de transparence renforcé. Les participants ont également insisté sur l'importance des cadres juridiques et des actions coordonnées entre les différentes entités, qui étaient considérés comme essentiels pour améliorer la qualité des données et le respect des délais de soumission des rapports. Les débats ont confirmé qu'il était important de mener des activités de renforcement des capacités et de tirer parti des ressources existantes pour améliorer le suivi, la comptabilisation et la notification des progrès accomplis dans la mise en œuvre des CDN.

## **7. Progrès réalisés dans la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national**

41. Un participant a présenté les dispositions des modalités, procédures et lignes directrices ayant trait à la communication des informations nécessaires au suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre des CDN. Selon ces dispositions, les informations essentielles portaient notamment sur la situation nationale et les dispositifs institutionnels, la description de la CDN, les informations nécessaires au suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la CDN et la réalisation des objectifs s'y rapportant, les politiques et les mesures d'atténuation, ainsi que sur le bilan succinct des émissions et absorptions de gaz à effet de serre (GES) et les projections en la matière<sup>15</sup>. Le participant a souligné qu'il était important d'utiliser des méthodes et des modèles de tableaux communs normalisés afin de garantir la clarté et la comparabilité des rapports. Il a également mis l'accent sur les dispositions relatives à la flexibilité, qui permettaient aux pays en développement d'adapter leurs rapports, notamment la portée, la fréquence et le niveau de précision des rapports, en fonction de leurs capacités.

42. Au cours des débats qui ont suivi, les participants ont fait part de leurs données d'expérience concernant le choix des indicateurs et des systèmes de suivi et de gestion des données recueillies auprès des parties prenantes. Ils ont souligné qu'il était important de tirer parti de l'appui fourni, entre autres, par l'Initiative de renforcement des capacités pour la transparence, le Fonds pour l'environnement mondial et l'Initiative pour la transparence de l'action climatique, pour relever les défis techniques et faciliter l'élaboration des rapports. Ils ont mis l'accent sur la nécessité de renforcer les capacités techniques des experts nationaux au moyen de la formation continue. Ils ont indiqué que, lors de l'établissement des futures CDN, ils s'efforceraient de choisir des indicateurs pour lesquels des données et des informations pourraient être collectées, afin de faciliter l'élaboration des rapports sur les progrès accomplis. Ils ont également constaté qu'il était nécessaire d'en savoir plus sur les outils et les modèles permettant de suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre des CDN et les résultats des activités sectorielles en matière d'atténuation.

## **8. Exercice pratique encadré : rédaction de la deuxième section du rapport biennal au titre de la transparence**

43. Sous la supervision des personnes-ressources du GCE et du secrétariat, les participants ont utilisé les données et les informations nationales pour remplir les modèles de tableaux communs qui leur avaient été fournis sous la forme de feuilles de calcul Excel.

<sup>15</sup> Décision 18/CMA.1, annexe, sect. III.

Les résultats de cette activité ont servi de base à la séance suivante, qui consistait à travailler avec l’outil de notification des progrès accomplis au titre du cadre de transparence renforcé.

44. Les débats ont porté sur les difficultés liées au choix des méthodes et des indicateurs appropriés pour rendre compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre des CDN, notamment en ce qui concernait les moyens de mettre en concordance les données avec les objectifs des CDN, et de faire la distinction entre les définitions et les descriptions des indicateurs. Ils ont également porté sur les moyens d’éviter la surestimation ou la sous-estimation des émissions et sur l’importance de préciser, dans le rapport biennal au titre de la transparence, quelles méthodes avaient été utilisées pour comptabiliser les émissions et absorptions de GES. Les participants ont constaté que les CDN, ainsi que les communications nationales et les rapports biennaux actualisés récemment soumis, constituaient des ressources utiles pour l’établissement des rapports biennaux au titre de la transparence.

## 9. Outils de notification au titre du cadre de transparence renforcé

45. Un participant a présenté une vue d’ensemble des outils de communication des données demandées au titre du cadre de transparence renforcé, qui avaient été mis à disposition des intéressés le 28 juin 2024. Ces outils visaient à faciliter le processus d’établissement des rapports en fournissant aux Parties une plateforme conviviale pour la communication des données, et à garantir l’efficacité du processus d’examen. Ils avaient été élaborés pour donner suite à des décisions importantes, telles que la demande formulée par la CMA à sa troisième session visant à ce que l’Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) élabore des tableaux communs destinés à la communication d’informations sur les inventaires de GES, ainsi que des modèles de tableaux communs destinés à la communication – entre autres – de données sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des CDN<sup>16</sup>. Une séance de démonstration a permis de présenter les caractéristiques des outils, notamment les fonctionnalités hors ligne, l’intégration des outils avec le logiciel du Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat (GIEC) et les capacités de gestion des tableaux communs et des modèles de tableaux communs, ainsi que la création de tableaux de notification détaillés. Ces caractéristiques avaient été conçues dans le but de renforcer les capacités des experts techniques et de faire en sorte que les Parties puissent s’acquitter de leurs obligations en matière d’établissement de rapports au titre du cadre de transparence renforcé.

46. Les participants ont eu l’occasion d’utiliser l’un des outils de communication des données demandées au titre du cadre de transparence et de saisir les données et les informations qu’ils avaient rassemblées précédemment. Ils ont poursuivi leurs travaux en indiquant les indicateurs choisis et en remplissant les modèles de tableaux communs, ce qui leur a permis de progresser de manière notable dans l’élaboration des sections et des tableaux pertinents des rapports biennaux au titre de la transparence. Dans le cadre de cette activité, ils ont posé des questions et demandé des précisions concernant des aspects tels que les autorisations, la gestion des données et les fonctionnalités de l’outil.

## IV. Observations des participants

### A. Webinaires de préparation

47. Après chaque webinaire de préparation, un questionnaire a été soumis aux participants afin de recueillir leurs observations et de leur permettre de proposer des questions à examiner lors de l’atelier régional à venir. Les participants des deux régions ont indiqué que les webinaires étaient utiles et pertinents dans le cadre de leurs travaux.

48. Les participants ont estimé que les prochains ateliers leur permettraient notamment d’approfondir leur compréhension du processus d’établissement des rapports biennaux au titre de la transparence et de renforcer leur capacité de suivre et de notifier les progrès accomplis dans la mise en œuvre des CDN. Ils s’attendaient à ce que ces ateliers portent sur

<sup>16</sup> Décision 5/CMA.3, par. 8.

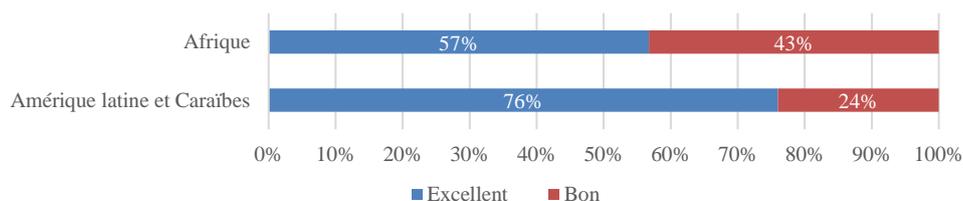
l'utilisation des outils de communication des données demandées au titre du cadre de transparence et sur l'application des dispositions relatives à la flexibilité. Ils ont également indiqué que la participation à des exercices pratiques et à des activités dans le cadre des ateliers leur permettrait d'améliorer leur capacité d'établir des rapports biennaux au titre de la transparence.

## B. Ateliers régionaux de formation pratique

49. Après chaque atelier régional, les participants ont répondu à une enquête visant à recueillir leurs observations. Ils ont été invités à donner une évaluation globale de l'atelier en le qualifiant d'excellent, de bon, de moyen ou de mauvais. La figure 1 montre que toutes les personnes ayant répondu à l'enquête ont qualifié les ateliers d'excellents ou de bons. Ils ont remercié les personnes-ressources pour leurs exposés clairs et bien structurés et pour les réponses apportées aux questions. Ils ont conclu que les ateliers leur avaient permis de mieux comprendre les sujets abordés et les avaient rendus plus confiants quant à l'établissement des rapports biennaux au titre de la transparence à l'aide des outils de communication des données demandées au titre du cadre de transparence renforcé. Enfin, ils ont également indiqué qu'ils avaient tiré des enseignements de l'expérience d'autres pays et que cela leur servirait dans le cadre de l'établissement de leur rapport biennal au titre de la transparence.

Figure 1

### Enquête sur la qualité des ateliers de formation pratique régionaux du Groupe consultatif d'experts : évaluation par les participants en 2024

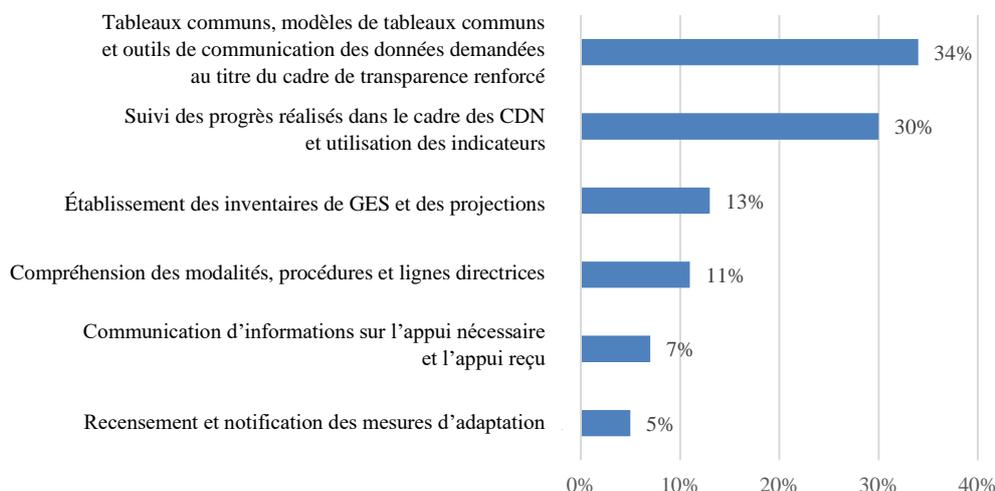


50. Les personnes ayant répondu ont indiqué que les exercices pratiques étaient particulièrement utiles, car ils leur avaient permis d'appliquer directement les notions relatives à l'élaboration des rapports biennaux au titre de la transparence. Ils ont estimé que l'outil de notification des progrès accomplis au titre du cadre de transparence renforcé était très convivial et ont apprécié le fait d'avoir pu en faire l'expérience directe au cours de l'atelier. Certains participants ont proposé d'allonger la durée des ateliers et de consacrer plus de temps à ces exercices, car ils estimaient que cette pratique supplémentaire leur permettrait de mieux comprendre les rapports biennaux au titre de la transparence et de mettre en application les solutions étudiées. Toutefois, ils ont constaté qu'il leur fallait aussi approfondir leur connaissance de la CDN de leur pays.

51. Les personnes ayant répondu ont indiqué qu'elles s'attendaient à ce que les futurs ateliers de ce type continuent à mettre l'accent sur la formation pratique portant sur l'utilisation d'outils et de méthodes indispensables pour établir les rapports biennaux au titre de la transparence. Les domaines présentant le plus d'intérêt concernaient les moyens de mieux comprendre les tableaux communs et les modèles de tableaux communs, la manière d'utiliser efficacement les outils de communication des données demandées au titre du cadre de transparence renforcé, ainsi que le choix des indicateurs permettant de suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre des CDN (voir fig. 2).

Figure 2

**Domaines que les personnes ayant répondu à l'enquête ont proposé d'examiner dans le cadre des futurs ateliers régionaux de formation pratique du Groupe consultatif d'experts**



52. Compte tenu du nombre de tableaux communs et de modèles de tableaux communs que les Parties doivent remplir pour établir leurs rapports biennaux au titre de la transparence, le GCE a estimé qu'il était nécessaire d'allonger la durée de ses ateliers régionaux de formation pratique et de consacrer plus de temps aux exercices pratiques. Il a également estimé que le fait de présenter les exposés dans différentes langues officielles de l'ONU de manière équilibrée, compte tenu des langues parlées par les participants, pourrait accroître leur satisfaction générale à l'égard des ateliers.

## V. Autres observations

53. Le GCE a remercié très sincèrement les Gouvernements panaméen et zimbabwéen d'avoir accueilli les ateliers régionaux. Il a également remercié les personnes-ressources et les organisations qui avaient apporté leur aide pendant les ateliers, notamment le centre régional de collaboration pour l'Amérique latine, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Programme des Nations Unies pour l'environnement. Il a souligné l'importance de la coordination et de la collaboration avec les partenaires qui organisaient des ateliers de formation analogues.

54. En outre, le GCE a remercié les Parties qui avaient contribué financièrement à ses activités, notamment à l'organisation des ateliers, et a pris acte de leur contribution.